

CAP AEPE



📌 PRÉREQUIS

- Avoir au minimum 18 ans au moment de l'examen.
- Avoir moins de 30 ans au démarrage du contrat (sans limite d'âge pour les personnes ayant une reconnaissance travailleur handicapé)
- Pour Montpellier et Narbonne : Avoir obtenu un diplôme de niveau 3 (ex : CAP)
- Pour Castelnaudary : Aucun niveau scolaire n'est exigé (Après une 3ème générale, professionnelle, SEGPA ou prépa métier)

📅 DURÉE DE FORMATION

1 an
Nombre d'heures de formation :

selon diplôme obtenu

📊 TAUX DE RÉUSSITE (2024)

100%

📍 LIEUX DE FORMATION

- Montpellier
- Narbonne
- Castelnaudary
- Nîmes
- Ganges
- Carcassonne

📄 DIPLÔME

CAP Niveau 3

LE RÔLE DE L'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

Il intervient dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants et de leurs familles.

Il répond aux besoins fondamentaux de l'enfant (alimentation, sommeil, soins quotidiens, etc.) et contribue à son développement affectif et intellectuel (projets d'animation en lien avec le projet pédagogique) ainsi qu'à sa socialisation dans le respect de la réglementation et du projet éducatif de la structure ou du lieu dans lequel il intervient.

VOUS AIMEZ PRENDRE SOIN DES ENFANTS ?

Découvrez un métier d'avenir dans un secteur qui recrute !



CFA Sanitaire & Social
Former aux métiers de l'humain

04 67 69 04 36 

contact@cfa-sanitaire-social.com 

www.cfa-sanitaire-social.com 

Contactez-nous

CAP AEPE

LE CONTENU DE LA FORMATION

- EP1** Accompagner le développement du jeune enfant
- EP2** Exercer son activité en accueil collectif
- EP3** Exercer son activité en accueil individuel
- PSE** Prévention Santé Environnement
- PSC1** Prévention et Secours Civiques de niveau 1 Enseignement généraux (à Castelnaudary uniquement)

 **En savoir + :** www.francecompetences.fr
RNCP38565 - CAP - AEPE

QUELS EMPLOYEURS ?

- Crèche ou micro-crèche
- Ecole maternelle
- Etablissement de garde à domicile
- EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant)

POURSUITE D'ÉTUDE

Auxiliaire de puériculture, moniteur éducateur, éducateur de jeunes enfants

QUEL COÛT POUR MA FORMATION ?

La formation est gratuite pour l'apprenti(e)

Art. L.6211-1 et L.6221-2 du code du travail

Loi 2018-771 du 05/09/2018 Art-11

QUELLES SONT LES MISSIONS AU QUOTIDIEN ?

- **Assurer l'accueil de l'enfant et de sa famille**, transmettre les informations et instaurer une relation de confiance ;
- **Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant** (repas, change, sommeil, hygiène, sécurité) en respectant son rythme ;
- **Mettre en place et animer des activités d'éveil** favorisant le développement et la socialisation de l'enfant ;
- **Accompagner l'enfant vers l'autonomie** et l'apprentissage de la vie en collectivité ;
- **Observer et rendre compte de l'évolution de l'enfant** à l'équipe éducative et aux familles
- **Participer à l'entretien et à l'hygiène des espaces de vie** des enfants ;
- **Contribuer, au sein de l'équipe, à la mise en œuvre du projet éducatif** de la structure.

Je candidate



Étape 1

Préinscription



Étape 2

Inscription à une réunion d'information en visioconférence

Les partenaires



CFA Sanitaire & Social
Former aux métiers de l'humain